



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 2 mars 2021 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

La directrice du Service des finances et trésorière en remplacement du directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Lise Chaumont née Éthier, décédée le 14 février à l'âge de 74 ans;
- monsieur Jean-Paul Poulin, père de monsieur Louis Poulin, chef aux opérations, formation au Service de sécurité incendie, décédé le 14 février à l'âge de 82 ans;
- madame Élane Primeau-Rogers, mère de madame Marie-France Gagné, adjointe administrative au Service d'urbanisme, décédée le 19 février à l'âge de 65 ans.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

RÉSOLUTION 2021-03-068
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE modifier l'ordre du jour par l'insertion du sujet 38.1 – Comité de sélection – Embauche à la direction des communications – Désignation des membres.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéoconférence.

La présidente répond aux questions reçues par écrit relatives aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2021-03-069 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 23, RUE BETH-HALEVY – ZONE P-3 516 – DOSSIER 2009-DM-413

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 23, rue Beth-Halevy sur le lot 2 502 811 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone P-3 516.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 10 février 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 1,80 mètre la marge latérale minimale entre le mur sud-est du bâtiment contenant des fenêtres et des ouvertures situé au 23, rue Beth-Halevy et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,20 mètre, soit 10 % inférieure à la marge latérale minimale de 2 mètres prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage pour ce type de propriété.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la descente au sous-sol dans la cour latérale soit retirée du projet.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-070 AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 167, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 303 – DOSSIER 2012-DM-431

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 167, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 5 799 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 303.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 10 février 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,40 mètres le total des marges latérales minimales autorisé entre le bâtiment situé au 167, rue Yvonne-Lacroix et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,10 mètre, soit 2,22 % inférieure au total des marges latérales minimales autorisé de 4,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-071
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 87, RUE YVONNE-LACROIX – ZONE R-1 302 – DOSSIER 2012-DM-432

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 87, rue Yvonne-Lacroix sur le lot 6 079 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 302.

En conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 10 février 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 4,40 mètres le total des marges latérales minimales autorisé entre le bâtiment situé au 87, rue Yvonne-Lacroix et les lignes de lot, représentant une dérogation de 0,10 mètre, soit 2,22 % inférieure au total des marges latérales minimales autorisé de 4,5 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-072
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021 en prévoyant à la résolution 2021-02-049 l'ajout du matricule 7552-67-5058-5-001-0000 pour le dossier SAI-M-303982-2011, le remplacement du matricule 7552-88-7421-1-000-0000 par 7552-88-7420-1-000-0000 et le remplacement du matricule 7652-76-7037-8-000-0000 par 7552-76-7037-8-000-0000.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-073
RÈGLEMENT RV-1666-1 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 2 février 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1666-1 modifiant le Règlement RV-1666 prévoyant le remplacement de vannes et d'une section de conduite d'aqueduc à l'intersection des boulevards du Faubourg et de la Grande-Allée et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-03-074
RÈGLEMENT RV-785-3**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-785-3 modifiant diverses dispositions pénales du Règlement RV-785 prohibant les salles et appareils d'amusement sur le territoire de la ville de Boisbriand.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-03-075
RÈGLEMENT RV-1497-8**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-8 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-03-076
RÈGLEMENT RV-1522-8**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1522-8 modifiant les dates d'échéance des versements des taxes foncières prévues au Règlement RV-1522 sur la perception des taxes foncières municipales et autres compensations.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-03-077
RÈGLEMENT RV-1536-1**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1536-1 modifiant le Règlement RV-1536 sur les limites de vitesse des véhicules sur le réseau routier municipal.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2021-03-078
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 janvier au 4 février 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-079
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021 montrant un total des activités de 4 934 172,89 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-080
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 16 février 2021 et révisée par le Service des finances le 17 février 2021, montrant un montant payable total de 40 654,75 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-081
TRAVAUX MUNICIPAUX ET APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU
SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ – MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE
VENTILATION DE LA CASERNE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE décréter des travaux de mise à niveau du système de ventilation de la caserne incluant les services professionnels et autoriser l'appropriation d'une partie du surplus libre accumulé d'une somme de 110 000 \$ à cette fin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-082
RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE – PARTIS POLITIQUES ET
CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS – ANNÉE 2020**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du rapport d'activités des partis politiques et des candidats indépendants autorisés de la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-083
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN
DES CONSEILLERS – ANNÉE 2020**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE prendre acte du dépôt par la trésorière de la liste des remboursements autorisés pendant l'exercice financier 2020 pour des fins de recherche et de soutien des conseillers, conformément à l'article 31.5.5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-084
SOUMISSIONS – CUEILLETTE DE BRANCHES – 26 AVRIL 2021 AU
28 OCTOBRE 2022 – CONTRAT 2020-1816**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la cueillette de branches pour la période du 26 avril 2021 au 28 octobre 2022, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Coupes Forexpert inc. 170, rue des Sarcelles Saint-Colomban (Québec) J5K 2B9	155 216,25 \$
Entreprise Michele & Angelo Cardillo ltée 10797, avenue Hénault Montréal-Nord (Québec) H1G 5R9	181 085,63 \$
Élagage Prestige inc. 402A, boulevard de Petit Cap Gaspé (Québec) G4X 4L2	189 881,21 \$

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 11 février 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 février 2021.

D'accepter l'offre de Coupes Forexpert inc. au montant de 155 216,25 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la cueillette de branches pour la période du 26 avril 2021 au 28 octobre 2022 – Contrat 2020-1816.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-085
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA VENTILATION DE
LA CASERNE – CONTRAT 2020-1818**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de modification de la ventilation de la caserne, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Gestion Septem inc. 2600, rue Jean-Désy Longueuil (Québec) J4G 1G5	103 132,58 \$
9220-9733 Québec inc. f.a.s.r.s Naxo Construction 1062, rue Lévis Terrebonne (Québec) J6W 4L1	108 076,50 \$
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. 1232, rang de la Rivière Nord Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 1Y7	126 000,00 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 23 février 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 18 février 2021.

D'accepter l'offre de Gestion Septem inc. au montant de 103 132,58 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de modification de la ventilation de la caserne – Contrat 2020-1818, conditionnellement à l'adoption par le conseil de l'appropriation d'une partie du surplus libre accumulé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-086
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE VANNES ET D'UNE
SECTION D'AQUEDUC SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE –
CONTRAT 2021-1821 – RÉGLEMENT RV-1666**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des travaux de remplacement de vannes et d'une section d'aqueduc sur le boulevard de la Grande-Allée, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Cogenex inc. 3805, boulevard Lite Laval (Québec) H7E 1A3	529 258,67 \$

Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	627 133,44 \$
--	---------------

ATTENDU la recommandation de la firme EFEL Experts-conseils du 16 février 2021 et celle du Service du génie du 23 février 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 8 février 2021.

D'accepter l'offre de Les Entreprises Cogenex inc. au montant de 529 258,67 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour les travaux de remplacement de vannes et d'une section d'aqueduc sur le boulevard de la Grande-Allée – Contrat 2021-1821, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement RV-1666-1 modifiant le Règlement RV-1666 prévoyant le remplacement de vannes et d'une section de conduite d'aqueduc à l'intersection des boulevards du Faubourg et de la Grande-Allée et décrétant un emprunt à cette fin.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-087
POLITIQUE D'ACHAT – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver la mise à jour de la politique d'achat du 2 mars 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-088
JOURNÉE DE COMMÉMORATION NATIONALE EN HOMMAGE AUX
VICTIMES DE LA PANDÉMIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'appuyer la Journée de la commémoration nationale du 11 mars 2021 en hommage aux victimes de la pandémie décrétée par le gouvernement du Québec.

DE mettre en berne le drapeau de la Ville de Boisbriand à cette occasion, en mémoire des victimes de la COVID-19 et en soutien à leurs familles et leurs proches.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-089
ADHÉSION À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU que le Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides a adopté à l'unanimité une résolution visant la création de la Coalition Santé Laurentides lors de sa rencontre du 27 novembre 2020;

ATTENDU que la Coalition Santé Laurentides est formée de différents partenaires politiques, médicaux et hospitaliers, d'affaires et communautaires qui appuient la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'adhérer à la Coalition Santé Laurentides dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels doit pouvoir bénéficier la population des Laurentides.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-090
APPUI À LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU que les résultats d'une importante étude réalisée récemment pour le compte du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides confirment l'inadéquation entre les besoins en santé et services sociaux de la population des Laurentides et les services offerts;

ATTENDU que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans passant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, sans compter les villégiateurs;

ATTENDU que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destinée à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs centaines de millions de dollars perpétue le déséquilibre et l'iniquité interrégionale;

ATTENDU que la région des Laurentides a porté depuis fort longtemps des revendications légitimes pour demander l'équité interrégionale et la fin du sous-financement chronique afin de bâtir un réseau de santé et de services sociaux accessible et efficient pour l'ensemble de la population;

ATTENDU qu'actuellement seuls les hôpitaux de Saint-Jérôme, Saint-Eustache et Mont-Laurier verront dans le meilleur scénario leurs projets de modernisation se réaliser dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'aucune perspective de modernisation ne se dessine jusqu'à présent pour les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge;

ATTENDU que l'Hôpital régional de Saint-Jérôme constitue le centre hospitalier régional pivot et que son manque d'espace se traduit par une difficulté à ajouter de nouveaux équipements spécialisés ou ultraspecialisés et limite le développement de nouveaux secteurs d'activités nécessaires à toute la population laurentienne notamment le Centre Mère-Enfant et le Centre en Cancérologie;

ATTENDU que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre de façon régulière dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

ATTENDU qu'en juillet dernier, le premier ministre du Québec, réitérait son soutien à la population des Laurentides de pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada en novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

ATTENDU qu'il est vital d'établir une vision intégrée et cohérente du système de santé laurentien en matière de couverture de soins et de modernisation des infrastructures hospitalières et offrir ainsi des services de santé auxquels est en droit de s'attendre la population des Laurentides;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Ville de Boisbriand à celle du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides et des partenaires laurentiens afin d'enjoindre le gouvernement du Québec à une équité interrégionale et à la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux dans les Laurentides;

D'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des hôpitaux de Lachute, Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Eustache ainsi que le respect du calendrier de livraison prévue en 2027 pour l'Hôpital régional de Saint-Jérôme;

DE transmettre une copie de la résolution à madame Nadine Girault, ministre responsable des Laurentides, monsieur Éric Girard, ministre des Finances et député de Groulx, monsieur Luc Désilets, député fédéral de Rivière-des-Mille-Îles, monsieur Kamal El-Batal, directeur général de la MRC Thérèse-De Blainville et à la Coalition Santé Laurentides.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-091
EXPROPRIATION DES LOTS 2 108 837, 2 108 858 ET 2 108 883 DU
CADASTRE DU QUÉBEC – SIGNATURE D’UNE CONVENTION ET
ACCEPTATION DE L’INDEMNITÉ – APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE
ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D’approuver le projet de convention et acceptation de l’indemnité entre la Ville et 2526-9713 Québec inc., Luc Dubois et 98503 Canada ltée, constituant un règlement hors cour dans les dossiers SAI-M-262164-1706, SAI-M-262166-1706 et SAI-M-262168-1706 du Tribunal administratif du Québec, selon les modalités soumises.

D’approprier la somme de 371 000 \$ au surplus libre accumulé.

D’autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l’intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-092
MANDAT AU PROCUREUR – CONTESTATION DE L’ÉVALUATION
FONCIÈRE 2020-2021-2022**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Daniel Goupil, avocat au cabinet PFD avocats afin de représenter la Ville auprès du Tribunal administratif du Québec dans le cadre des dossiers suivants de contestation de la taxation et de l’évaluation foncière pour les années 2020 à 2022, à savoir :

- Matricule 7754-57-1127 – SAI-M-300290-2009
- Matricule 7754-21-3239 – SAI-M-300880-2010
- Matricule 7753-24-6820 – SAI-M-301306-2010
- Matricule 7753-34-7632 – SAI-M-301308-2010
- Matricule 7753-68-8329 – SAI-M-301312-2010

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-093
MANDAT AU PROCUREUR – CONTESTATION DE L’ÉVALUATION
FONCIÈRE 2020-2021-2022**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Paul Wayland, avocat au cabinet DHC avocats pour représenter la Ville dans le dossier SAI-M-304368-2012 du Tribunal administratif du Québec sur la contestation de la taxation et de l’évaluation

foncière pour les années 2020 à 2022 de l'immeuble identifié au matricule 7655-38-4696-5 au rôle d'évaluation de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-094
MANDAT AU PROCUREUR – TRAVAUX EXÉCUTÉS SANS PERMIS –
PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE mandater Me Joanne Côté, avocate au cabinet PFD avocats afin d'entreprendre toutes procédures nécessaires afin de faire cesser les travaux de construction en cours aux 364 à 440, croissant Corno.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-095
ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC 9345-3934
QUÉBEC INC. – DÉPLACEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET
CONSTRUCTION D'UN ROND-POINT – RUE LA FAYETTE OUEST –
DOSSIER 1052 P-72**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la signature d'une entente conformément au Règlement RV-1052-4, avec 9345-3934 Québec inc. pour le déplacement de services municipaux et la construction d'un rond-point sur les lots 2 769 742, 2 673 989, 2 502 932, 2 769 734 et sur un lot projeté, du cadastre du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-096
SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE LA PLANTATION DE SAULES
DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC
L'INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOLOGIE VÉGÉTALE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec l'Institut de recherche en biologie végétale ayant trait au suivi expérimental et à l'entretien de la plantation de saules sur le site de la pépinière municipale pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2021.

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ imputable au poste budgétaire 02 480 00 535.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-097
BASEBALL MINEUR ÉLITE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE
INTERMUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec l'Association des Red Sox des Laurentides et les Villes participantes de la région des Laurentides ayant trait à l'organisation et au fonctionnement du baseball mineur élite sur le territoire des Laurentides pour les saisons 2021 à 2025.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-098
ATELIER DU PRO DE L'ARÉNA DE BOISBRIAND – MODIFICATION À
L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU l'entente en vigueur jusqu'en juillet 2023 avec la firme Castonguay Sports inc. pour la fourniture de services techniques à l'Atelier du Pro de l'aréna de Boisbriand;

ATTENDU que les mesures sanitaires en vigueur en raison de la pandémie de COVID-19 ont entraîné la cessation complète des activités, à l'exception du patinage libre, à compter du 1^{er} octobre 2020 et la cession complète des activités, incluant le patinage libre, à compter du 17 décembre 2020;

ATTENDU que les travaux de réfection de la dalle de la glace numéro 2 ont entraîné la fermeture de cette glace à compter du début du mois de février 2021 et la fermeture de la glace numéro 1 à compter du 15 avril 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De réduire le montant de la contrepartie mensuelle payable par Castonguay Sports inc. prévu à l'entente de fourniture de services techniques à l'aréna en raison de la fermeture partielle ou complète des patinoires de l'aréna, pour les périodes suivantes, comme suit :

- du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020 : 140 \$ taxes incluses au lieu de 465 \$;
- du 1^{er} au 31 décembre 2020 : 115 \$ taxes incluses au lieu de 465 \$;
- du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 : aucune contrepartie

— à compter du 1^{er} juin 2021 : selon les termes de l'entente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-099
ÉTUDE VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN PÔLE INTERMODAL DANS LE
SECTEUR RÉSIDENTIEL DU FAUBOURG BOISBRIAND – SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver le projet de convention de financement avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour la réalisation d'une étude visant l'aménagement d'un pôle intermodal dans le secteur résidentiel du Faubourg Boisbriand, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires axées sur le transport en commun — aires TOD (Transit Oriented Development) — sur le territoire métropolitain.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-100
CONTRAT DE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES –
DEMANDE DE DISPENSE POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT AVEC
TRICENTRIS — TRI, TRANSFORMATION, SENSIBILISATION**

ATTENDU que l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) donne notamment au ministre le pouvoir d'autoriser une municipalité à octroyer un contrat sans demander de soumission;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est membre de Tricentris et lui confie le tri des matières recyclables provenant de son territoire;

ATTENDU que le contrat actuel entre la Ville et Tricentris vient à échéance le 14 avril 2022;

ATTENDU que les pourvois en contrôle judiciaire et les demandes de jugement déclaratoire visent à déclarer nuls les contrats entre Tricentris et la Ville de Laval et la MRC Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU que le jugement de première instance déclare que ces contrats ont été conclus illégalement, mais autorise leur maintien en vigueur jusqu'à leur terme;

ATTENDU que la procédure d'appel de ce jugement est en cours, mais viendra vraisemblablement à terme après l'expiration du contrat actuel;

ATTENDU que le Projet de loi numéro 65, déposé le 24 septembre 2020, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, modifie principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;

ATTENDU que selon l'échéancier prévu par le ministre, la modernisation de la collecte sélective entrerait en vigueur en décembre 2021;

ATTENDU les conditions de marché actuelles des centres de tri et les délais requis pour procéder aux appels d'offres pour le tri des matières recyclables et pour la collecte et le transport de celles-ci vers le centre de tri ainsi désigné;

ATTENDU le projet d'entente présenté par Tricentris couvrant la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024 pour une valeur approximative de 629 250 \$;

ATTENDU que dans les conditions actuelles, il est dans l'intérêt de la Ville de conclure un contrat avec Tricentris sans demande de soumission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, la permission, aux conditions qu'elle pourra déterminer, d'octroyer un contrat sans demande de soumission à Tricentris – tri, transformation, sensibilisation, pour le tri et le conditionnement des matières recyclables du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024.

D'approuver le projet de contrat avec Tricentris – tri, transformation, sensibilisation de conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024, pour un montant approximatif de 629 250 \$.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-101
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE — SECTION BOISBRIAND – RAPPORT
ANNUEL 2020

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'adopter le Rapport d'activité de la section Boisbriand du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville pour l'exercice 2020.

DE transmettre une copie de la présente à la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville et au coordonnateur du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-102
SIGNALISATION – COURS LE CORBUSIER**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

DE supprimer l'interdiction de stationner sur le cours Le Corbusier du côté sud, à partir du jardin communautaire Fillion jusqu'au boulevard de la Grande-Allée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-103
FÊTE NATIONALE 2021 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU
MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE présenter une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2021.

DE désigner monsieur Nicholas Constantin, régisseur loisirs – section administration, événements, loisirs, mandataire de ce dossier.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-104
COLLECTES DE SANG ORGANISÉES PAR HÉMA-QUÉBEC – PRÊT DE LA
MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'accorder à Héma-Québec l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la Culture dans le cadre des collectes de sang prévues de 13 heures à 20 heures aux dates suivantes :

- les 3 et 4 mai 2021, en collaboration avec la Ville;
- les 20 et 21 septembre 2021, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb de Boisbriand;
- les 23 et 24 novembre 2021, en collaboration avec le Service de sécurité incendie de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-105
**ADHÉSION 2021 – CHAMBRE DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE THÉRÈSE-
DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE renouveler l’adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d’industrie Thérèse-De Blainville au montant de \$516,24 \$ toutes taxes comprises pour la période de janvier à décembre 2021.

D’imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-106
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D’accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2021 montrant un total de 12 703 400 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-107
**APPROBATION D’UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 107, RUE YVONNE-LACROIX –
ZONE R-1 302**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 3 février 2021 portant le numéro R-21-CU-4409 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande de permis de construction pour la résidence unifamiliale à être érigée sur le lot 6 079 393 du cadastre du Québec au 107, rue Yvonne-Lacroix dans la zone R-1 302 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d’architecture du 17 décembre 2020 préparé par Service de Dessin R.G.;
- plan d’implantation du 26 janvier 2021 préparé par Legault Trudeau Arpenteurs-Géomètres inc.;
- élévations reçues le 11 janvier 2021;
- perspectives reçues le 11 janvier 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-108

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 99, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI –
ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021 portant le numéro R-21-CU-4410 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement de la résidence unifamiliale située sur lot 2 109 465 du cadastre du Québec au 99, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 18 décembre 2020 préparé par MG Design Architecture;
- plan d'implantation du 18 décembre 2020 préparé par MG Design Architecture;
- simulations visuelles du 18 décembre 2020 préparées par MG Design Architecture;
- plan d'aménagement des surfaces extérieures du 8 février 2021 préparé par MG Design Architecture.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-109

**APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE
ÉLECTRONIQUE – TIM HORTONS – 2320, BOULEVARD DU FAUBOURG –
ZONE C-3 403**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021 portant le numéro R-21-CU-4406 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne électronique du restaurant Tim Hortons situé au 2320, boulevard du Faubourg dans la zone C-3 403 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation de l'enseigne préparés le 14 janvier 2021 par Pride Signs.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairage lumineux maximum soit de 50 LUX à deux mètres des enseignes et la résolution des écrans soit de 8 millimètres et moins.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-110
APPROBATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION – ENSEIGNE
MURALE – KAESER COMPRESSEURS INC. – 3760, RUE LA VÉRENDRYE
– ZONE I-1 470

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 février 2021 portant le numéro R-21-CU-4404 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne murale de la compagnie Kaeser Compresseurs inc. située au 3760, rue La Vérendrye dans la zone I-1 470 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux plan et simulation des enseignes préparés le 22 décembre 2020 par Zone Enseignes + Éclairage.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-111
RAPPORT D'EMBAUCHE – FÉVRIER 2021

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'accuser réception du dépôt par le directeur général par intérim du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois de février 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-112
EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS / FORMATION AU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager monsieur Alain Bell au poste de chef aux opérations / formation, cadre régulier à temps complet au Service de sécurité incendie, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-113
EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS / FORMATION AU SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager monsieur Éric Lamothe-Coulombe au poste de chef aux opérations / formation, cadre régulier à temps complet au Service de sécurité incendie, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-114
EMBAUCHE – CHEF DE DIVISION GÉOMATIQUE AU SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager madame Marjorie Doucet au poste de chef de division géomatique, cadre régulier à temps complet au Service des technologies de l'information, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-03-115
EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE, DIVISION DE LA MÉCANIQUE AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager monsieur Éric Legault-Forgues au poste de contremaître, division de la mécanique, cadre régulier à temps complet au Service des travaux publics, selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-116
EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION AU SERVICE DES LOISIRS

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager madame Élisabeth Éthier au poste de technicienne en documentation, syndiqué régulier à temps complet au Service des loisirs à compter d'une date à être déterminée ultérieurement.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-117
EMBAUCHE – SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'engager madame Mélissa Boivin au poste de secrétaire administrative, syndiqué régulier à temps complet au Service du génie à compter du 3 mars 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-118
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 67 – SIGNATURE

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 67 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à l'affectation de monsieur Jean-François Therrien, salarié auxiliaire, pour la période comprise entre le 30 janvier 2021 et le retour à temps complet à son poste.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-03-119
COMITÉ DE SÉLECTION – EMBAUCHE À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS – DÉSIGNATION DES MEMBRES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE désigner madame la conseillère Lori Doucet et monsieur le conseiller Jonathan Thibault membres du comité de sélection pour le choix d'une personne à la direction des communications.

Votent en faveur : les conseillères Christine Beaudette, Lori Doucet, les conseillers François Côté, Jonathan Thibault et Daniel Kaeser.

Votent contre : la conseillère Karine Laramée, les conseillers Érick Rémy et Jean-François Hecq.

Adoptée sur division

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente répond à une question reçue par écrit ayant trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser quitte la vidéoconférence.

RÉSOLUTION 2021-03-120 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 21 h 52.

Adoptée de tous les conseillers sauf monsieur Daniel Kaeser qui est absent.